



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

10 ANS
JAHRE
ANNI



Faits

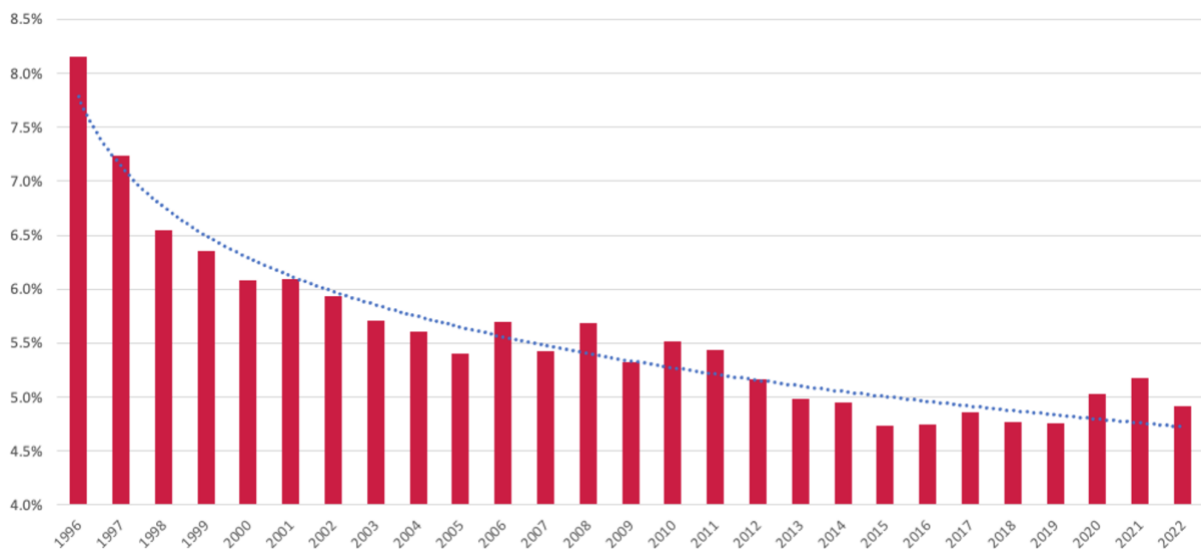
Évolution des frais administratifs dans l'AOS

Les assureurs-maladie ont fortement amélioré leur efficacité ces dernières années, ce qui a permis de réduire considérablement les frais administratifs par personne assurée. Ceux-ci sont passés de 8,15% des coûts totaux de l'assurance obligatoire des soins (AOS) en 1996 à 4,92% en 2022.

À titre de comparaison, les frais administratifs de la SUVA se situent entre 6,75% et 13,5% des coûts totaux selon la branche et la prime annuelle nette.

En chiffres absolus, les frais administratifs dans l'AOS sont passés de 932 millions de francs en 1996 à 1665 millions en 2022. Cela s'explique par la hausse du nombre d'assurés et de factures ainsi que par la plus grande complexité des cas AOS. Le nombre d'assurés est en effet passé de 7,2 millions en 1996 à 8,8 millions en 2022. Dans la même période, les prestations nettes par personne assurée ont plus que doublé, passant de 1491 à 3713 francs. En conclusion: les frais administratifs évoluent de manière inférieure à la moyenne et sont proportionnellement en diminution.

Frais administratifs (en % des dépenses) avec ligne de tendance



Sources

- OFSP, données de surveillance AOS 1996-2022, 2023.¹
- SUVA, Frais administratifs variables, édition de janvier 2023.²

¹ [OFSP > Assurances > Assurance-maladie > Assureurs et surveillance > Présentation des rapports > Données de surveillance](#)

² [SUVA > Frais administratifs variables](#)